

**Samedi 3 FÉVRIER**  
20 h 30



**Burn out**  
De Yann Gozlan  
Durée : 1h45  
Genre : Action

**12**

**Dimanche 4 FÉVRIER**  
15 h



**wonder**  
De Stephen Chbosky  
Durée : 1h51  
Genres : Drame / Famille

**Mercredi 7 FÉVRIER**  
**Samedi 10 FÉVRIER**  
20 h 30



**50 nuances plus claires**  
De James Foley  
Durée : 1h55  
Genres : Erotique / Drame

**SORTIE NATIONALE**

**Dimanche 11 FÉVRIER**  
15 h



**Les Tuches 3**  
De Olivier Baroux  
Durée : 1h32  
Genre : Comédie

**Mercredi 14 FÉVRIER**  
15 h



**Belle et Sébastien 3**  
De Clovis Cornillac  
Durée : 1h37  
Genres : Famille, Aventure

**SORTIE NATIONALE**

**Samedi 17 FÉVRIER**  
20 h 30



**Les Tuches 3**  
De Olivier Baroux  
Durée : 1h32  
Genre : Comédie

**Dimanche 18 FÉVRIER**  
15 h



**Belle et Sébastien 3**  
De Clovis Cornillac  
Durée : 1h37  
Genres : Famille, Aventure

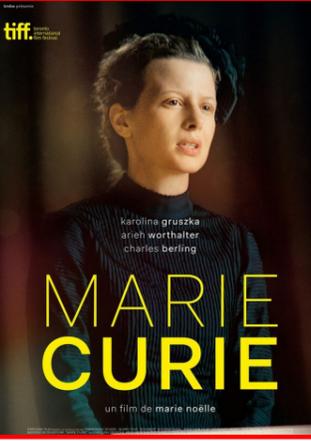
**Samedi 24 FÉVRIER**  
20 h 30



**Verónica**  
De Paco Plaza  
Durée : 1h50  
Genre : Epouvante-horreur

**12**

**Dimanche 25 FÉVRIER**  
15 h



**Marie Curie**  
De Marie Noëlle  
Durée : 1h35  
Genre : Biopic

**Samedi 3 MARS**  
20 h 30



**Le 15h17 pour Paris**  
De Clint Eastwood  
Durée : 1h34  
Genres Drame : Thriller

**Dimanche 4 MARS**  
15 h



**The Greatest Showman**  
De Michael Gracey  
Durée : 1h44  
Genres : Comédie musicale, Drame

**Mercredi 7 MARS**  
15 h



**Cro Man**  
De Nick Park  
Durée : 1h29  
Genre : Animation

**Samedi 10 MARS - 20 h30**  
**Dimanche 11 MARS - 15 h**



**La Ch'tite Famille**  
De Dany Boon  
Durée : 1h46  
Genre Comédie



# LE TAMBOUR DE VILLE - BLÂMONT



Le vendredi 12 janvier, dans les salons de l'Hôtel de Ville, ont eu lieu les traditionnels vœux du maire.

Thierry Meurant, maire de la commune, a rappelé que de nombreux travaux ont déjà été réalisés, concernant l'accessibilité, l'abribus, la place de l'hôtel de ville, ou la rue des Voileurs. D'autres vont s'échelonner dans les années qui viennent, tant pour améliorer notre ville, que pour accompagner les investisseurs extérieurs, avec, pour 2018, la reprise tant attendue d'une portion de la rue du 18 novembre. L'un des enjeux de cette année est donc de programmer, à une cadence accélérée, de multiples modifications profondes et cohérentes.

Dans cette dynamique, **la commune** assure l'ensemble des forces vives, présentes et à venir, du soutien indéfectible du conseil municipal, pour tout projet ou action propice à revivifier notre territoire, **et présente à tous, ses vœux de santé, bonheur et épanouissement pour l'année 2018.**



Mairie de Blâmont  
Place de l'Hôtel de Ville  
54450 Blâmont  
03 83 76 28 28  
mairie@blamont.fr  
http://blamont.fr  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
10-12 h & 15-17 h



**Travaux place de l'hôtel de ville**



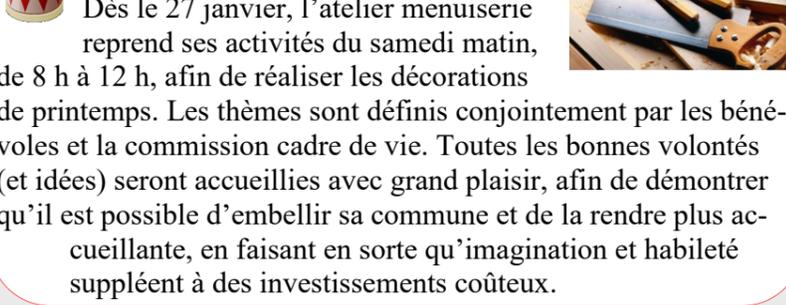
Pour sécuriser la place, des luminaires à basse consommation ont été installés juste avant Noël. Nécessaire à l'embellissement de cette place, ils offrent aussi une visibilité accrue depuis celle du général de Gaulle.

**Parterre de la poste**



Pour améliorer l'aspect esthétique du parterre de la poste, des arbustes nains ont été plantés.

**Atelier menuiserie**



Dès le 27 janvier, l'atelier menuiserie reprend ses activités du samedi matin, de 8 h à 12 h, afin de réaliser les décorations de printemps. Les thèmes sont définis conjointement par les bénévoles et la commission cadre de vie. Toutes les bonnes volontés (et idées) seront accueillies avec grand plaisir, afin de démontrer qu'il est possible d'embellir sa commune et de la rendre plus accueillante, en faisant en sorte qu'imagination et habileté suppléent à des investissements coûteux.

**Tenez vos chiens en laisse**



En zone urbaine, l'obligation est dictée par le Règlement sanitaire départemental de Meurthe-et-Moselle (arrêté préfectoral du 5 août 1981) :

« Article 99-6. - Animaux.  
Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés.  
Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins.  
**Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.** »

L'infraction est réprimée par l'article R. 610-5 du code pénal, avec l'amende prévue pour les contraventions de la 1<sup>re</sup> classe (**38 euros** selon l'article 131-13 du code pénal).

Attention aussi au danger que l'animal pourrait faire courir aux personnes :

« Code pénal. - Article R. 622-2. - Le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>e</sup> classe [150 euros].  
En cas de condamnation du propriétaire de l'animal ou si le propriétaire est inconnu, le tribunal peut décider de remettre l'animal à une oeuvre de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée, laquelle pourra librement en disposer. »

## Du côté de chez nous

### Médiathèque

⇒ Mercredi 10 janvier, à 15 h 30 : l'Heure du Conte sur le thème

« *mangeons la galette* ». Les enfants ont pu se régaler en la dégustant.

⇒ Mercredi 17 janvier, les enfants ont pu assister à un mini-concert donné par Charlène et Maxime du *Pays de ma Tête*, dans le cadre du conte musical.

⇒ Médiathèque et exposition : du 10 janvier au 10 février, les amateurs de belles photographies pourront admirer celles de Jean Marc Antoniacomi sur le thème : *Lumières de Venise*.

« *Tant de fois photographiée, et par les meilleurs, quelle Venise peut-on encore faire découvrir ? L'objectif est de saisir les lumières qui baignent la Sérénissime et ses habitants : lumière dure qui tranche l'espace entre ombre et clarté, douce lumière de fin de journée, lumière métallique par temps couvert, lumière brumeuse du matin, lumières artificielles, lumières glauques des jours incertains... Bon voyage* »



### 5 janvier - Don du sang : remerciements

L'établissement Français du Sang (EFS) remercie tous les donneurs, toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de la journée du 5 janvier, et les assure de la reconnaissance des malades qui peuvent bénéficier de cette générosité. Le bilan du 5 janvier de 16 h à 19 h 30 a été de 74 donneurs, dont 4 nouveaux. En comparaison, le 26 octobre 2017, on notait déjà 63 donneurs dont 3 nouveaux (et 10 de plus que la fois précédente). Ces chiffres sont très encourageants, et montrent ainsi la solidarité de la population envers les malades.

### Equipe Spécialisée Alzheimer

L'Equipe Spécialisée Alzheimer du Lunévillois (ESA) intervient à domicile pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. L'objectif est de maintenir les capacités cognitives, motrices et sensorielles de la personne ; assurer le maintien à domicile, améliorer la relation patient/aidant et conseiller sur l'aménagement du domicile. L'intervention se déroule sur 15 séances et est prise en charge à 100%. Pour de plus amples informations, contacter les ergothérapeutes de l'ESA au 03.83.42.18.07



Le SSIAD des 4 cantons est composé d'une équipe d'AS et de 2 IDEC. Il assure les soins d'hygiène et les soins médicalisés sur prescription médicale. Pour de plus amples informations, contacter les IDEC du SSIAD au 03.83.75.10.61

Des prestations d'Ergothérapie, prises en charge à 100%, sont proposées par le SSIAD des 4 cantons sur son secteur d'intervention, pour les personnes de plus de 60 ans. Le rôle de l'ergothérapeute est d'évaluer les besoins en aides techniques et/ou d'adaptation de l'habitat, de prévenir le risque de chute et d'orienter vers les financements existants. Pour de plus amples informations, contacter l'ergothérapeute du SSIAD au 06.89.40.52.27



### 15 janvier - Art culinaire

A l'initiative de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont, le Jardin partagé de Frémonville et le Jardin solidaire de Blâmont se sont réunis pour un atelier culinaire animé par Véronique Verdet. C'est dans la cuisine de l'hôtel de ville que les apprentis ont pu œuvrer pour un menu de saison : samossa de poireaux, beignet de choux de Bruxelles, flan de blettes et muffins aux cynorhodons. Ce fut pour certains un apprentissage en cuisine mais c'est aussi un bon moment de convivialité à renouveler.



### 10 février - 2D Compétition

L'association organise le samedi 10 février, pour sa 8<sup>ème</sup> année, sa choucroute, et ses vidéos insolites, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Blâmont, à partir de 19 heures. Il est recommandé de réserver et ce avant le 1<sup>er</sup> février, auprès de M. Frédéric Dumas au numéro : 06.18.25.34.96. Pour les passionnés, un simulateur sera installé, pour un concours, une tombola et de nombreux lots et des surprises, afin d'agrémenter la soirée.



### Visite aux résidents de 3H Santé

Le 19 décembre, les résidents ont eu le plaisir de recevoir la visite des membres du Centre Communal d'Action Sociale et de la Croix-Rouge ; les pensionnaires ont reçu des chocolats et autres petits cadeaux.

Publication : Mairie de Blâmont

Thierry Meurant - Directeur de publication

Dépôt légal : Février 2018

Tirage : 1000 exemplaires

Impression : Pixartprinting SRL

## La photo du mois

Le 7 août 1937 vers 18 h, le président de la République Albert Lebrun (1871-1950) fait une brève étape place Carnot à Blâmont, lors d'un voyage officiel en Lorraine. Elu président de la République le 10 mai 1932 suite à l'assassinat de Paul Doumer, Albert Lebrun (natif de Mercy-le-Haut en Meurthe-et-Moselle) n'était pas venu à Blâmont depuis le 13 août 1911, où, ministre des colonies, il avait présidé la fête de l'Association des Gymnastes de Meurthe-et-Moselle, le premier concours régional de préparation militaire, et l'inauguration de la ligne de chemin de fer LBB (de Lunéville à Blâmont et Badonviller). Le maire de Blâmont, Joseph Colin (1863-1937), est présent malgré la maladie grave qui l'emportera le 23 août. Il cosigne ainsi le registre des délibérations de la séance extraordinaire de ce 7 août 1937 avec le président de la République.



### Le cinéma et vous



L'équipe du cinéma Bon-Accueil de Blâmont est heureuse de présenter, à l'ensemble des spectateurs, ses meilleurs vœux pour cette année 2018, et de faire état ici, d'un bilan 2017 très satisfaisant, avec une nette progression du nombre d'entrées : 4433 entrées en 2015, 3915 entrées en 2016 et 6346 entrées en 2017 !



L'équipe adresse ses remerciements aux spectateurs venus nombreux : adultes, adolescents, enfants, école de Blâmont, école et collège de Cirey, école de Bénaménil, mairies environnantes, associations du secteur. Rappelons que pour attribuer les meilleurs films (films à l'affiche, sorties nationales...), les distributeurs se fient au nombre d'entrées. C'est ainsi une bataille quotidienne pour vous présenter chaque mois, un programme le plus varié possible, avec des films aux dates de sorties les plus récentes possibles, ainsi que des sorties nationales. Merci à vous pour l'intérêt que vous portez à notre cinéma.

Dans le cadre du dispositif *Ecoles et collège au cinéma*, les élèves reprendront le chemin du cinéma en ce début d'année, en assistant les 6, 7, 8 et 12 février aux séances sélectionnées par les enseignants, permettant un travail pédagogique des plus intéressants et enrichissants.

## A ne pas manquer

<b>Jusqu'au 10 février</b>	A la médiathèque : exposition photographique <i>Lumières de Venise</i> par Jean-Marc Antoniacomi.
<b>Lundi 5 février</b>	De 14 h à 16 h 30, en mairie, atelier Mémoire et Amitié, pour les rendez-vous <i>Jeux, partage et convivialité</i> .
<b>Mercredi 7 février</b>	A 15 h 30, médiathèque : l'Heure du conte « <i>Brrr... Il fait froid</i> ».
<b>Vendredi 9 février</b>	De 9 h à 11 h, à la maison des associations : lieu d'éveil pour enfants de 0 à 3 ans et leurs parents.
<b>Lundi 19 février</b>	De 14 h à 16 h 30, en mairie, atelier Mémoire et Amitié, pour les rendez-vous <i>Jeux, partage et convivialité</i> .
<b>Vendredi 23 février</b>	De 9 h à 11 h, à la maison des associations : lieu d'éveil pour enfants de 0 à 3 ans et leurs parents.
<b>Samedi 24 février</b>	Dans les salons de l'Hôtel de Ville, loto des Jeunes Sapeurs Pompiers : début du jeu à 20 h.

